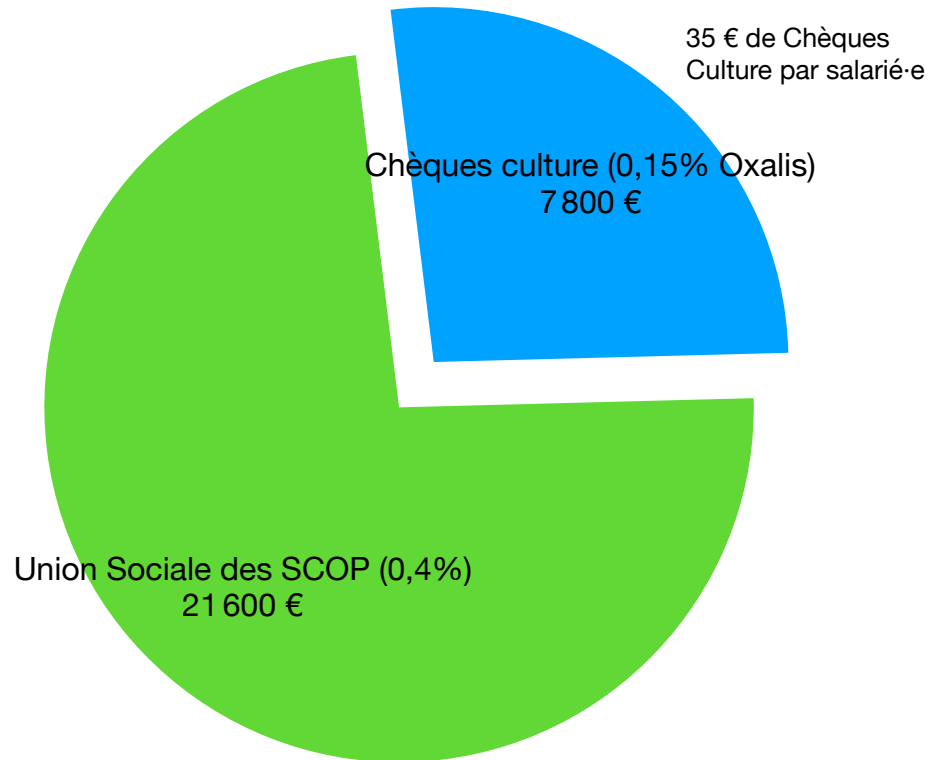


Présentations du budget 2022 et du scénario 2024

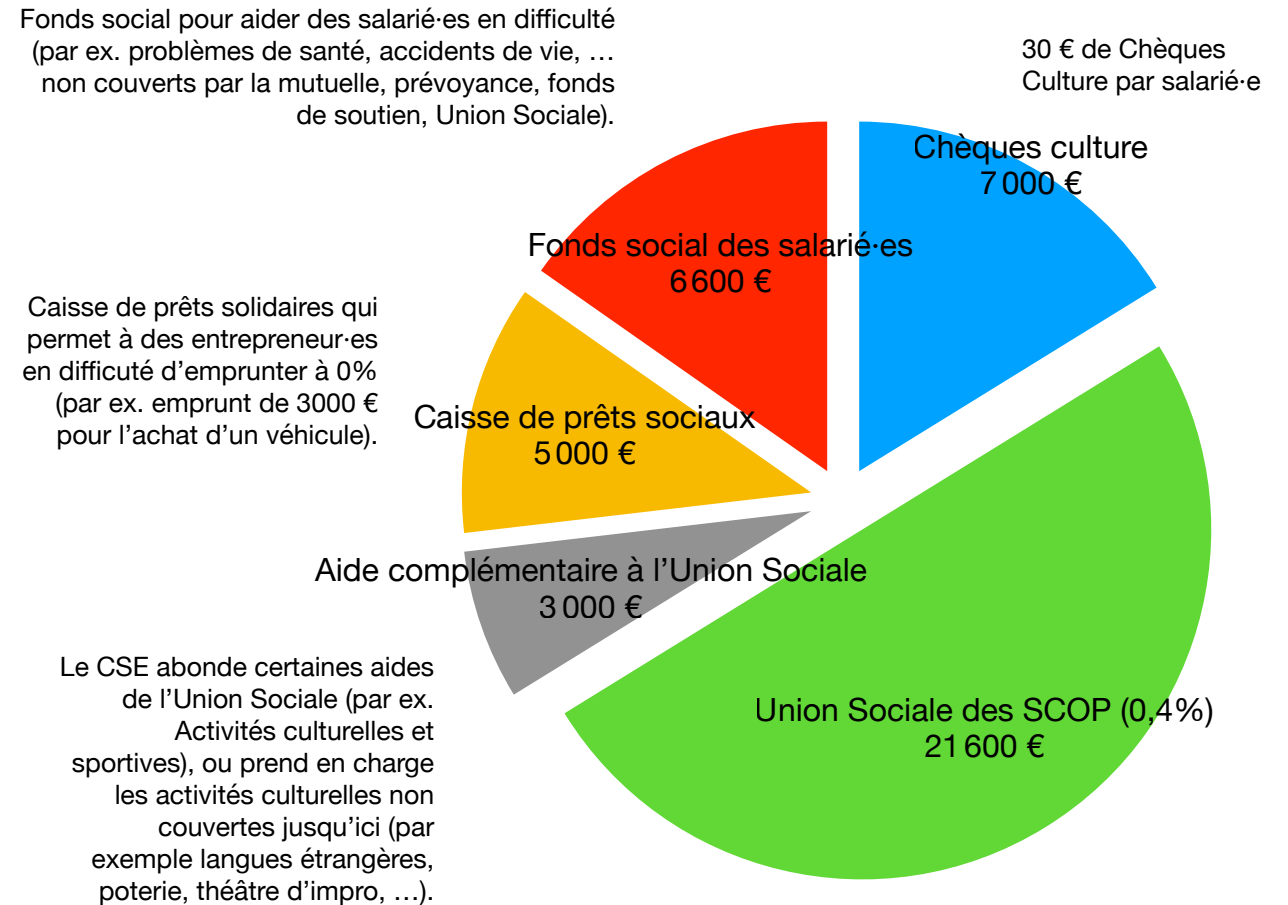
N.B.: les montant indiqués correspondent à une masse salariale constante entre 2022 et 2024.

Budget des ASC en 2022 (0,55% de la masse salariale)



En 2022, le budget ASC était principalement composé du budget de l'Union Sociale des SCOP auquel s'est ajouté un budget complémentaire utilisé pour des Chèques Culture.

Budget prévisionnel des ASC en 2024 (0,8% de la masse salariale)



En 2023 et en 2024, si les augmentations successives à 0,7 puis 0,8% sont validées par les salarié-es, la coopérative proposera de nouveaux droits grâce à ce nouveau budget.